



# Société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs Freiburgischer Sportschützen-Verband

## Règlement pour le championnat cantonal de groupes carabine 10m, élite, juniors et jeunesse (CCG-C10m E+J+JJ)

Édition 2010/2011-page 1

La société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs organise chaque année le championnat cantonal de groupes carabine 10m, élite, juniors et jeunesse (CCG-C10m E+J+JJ). Son exécution incombe à la commission cantonale du championnat de groupes (CCCGC10m). Cette dernière est chargée en particulier de l'organisation et de l'exécution des deux tirs principaux et de la finale.

### 1. Dispositions générales

#### 1.1. But

Le championnat cantonal de groupes doit promouvoir le tir sportif.

#### 1.2. Bases

- prescriptions de tir FST
- règlement disciplinaire et de recours FST
- directives sur les licences FST
- dispositions d'exécution sur le droit de participation aux concours de la FST pour les ressortissants étrangers
- dispositions d'exécution sur les modalités de participation aux concours de la FST pour les tireurs handicapés et en fauteuil roulant selon ISCD
- mesures de contrôle sur l'utilisation de produits dopants.

### 2. Organisation

#### 2.1. Déroulement

Le CCG-C10m E+J+JJ se tire dans les catégories «Elite» (tireurs dès 21 ans), «Junior» (tireurs de 17 à 20 ans) et «Jeunesse» tireurs jusqu'à 16 ans).

Le CSG-C10m se compose de :

Elite:

- deux tours à domicile
- finale pour le titre de champion fribourgeois de groupes élite C10m

Juniors:

- deux tours à domicile
- finale pour le titre de champions fribourgeois de groupes juniors C10m

Jeunesse:

- deux tours à domicile
- finale pour le titre de champions suisse de groupes jeunesse C10m

## **2.2. Direction**

Le comité cantonal SFTS nomme un responsable du concours CCG-C10m E+J+JJ. Ce dernier préside la CCCGC10m. Tous les tirs principaux et la finale sont placés sous le contrôle de la CCCGC10m.

## **2.3. Organisation**

Le CCG-C10m E+J+JJ comprend deux tirs principaux et une finale. Les tirs principaux se déroulent dans les sociétés et le nombre de groupes est illimité. La CCCGC10m détermine chaque année le nombre de groupes pouvant participer à la finale et en informe les sociétés.

## **2.4. Dates des tirs et annonce des résultats**

Les sociétés annoncent à la CCCGC10m, par écrit, sur formulaire officiel et dans le délai prescrit, les groupes qui vont participer au CCG-C10m E+J+JJ.

Les dates des tirs ainsi que celles pour les annonces des résultats figurent dans les dispositions d'exécution.

Elles retournent, dans le délai défini par les dispositions d'exécution, les cibles de leurs groupes à la CCCGC10m.

Cette dernière établit les classements et, sur la base des résultats des deux tirs principaux, détermine les groupes participants à la finale.

## **2.5. Jaugeage**

La valeur des coups est déterminée lors des tirs principaux et à la finale par la CCCGC10m. Pour le tireur, la décision de la commission est irrévocable, à moins qu'il y ait des fautes de calcul et d'appréciation flagrantes. La CCCGC10m doit conserver les cartons des deux tours jusqu'à la finale.

## **2.6. Contrôle**

La CCCGC10m est responsable de l'exécution du tir, de la détermination des résultats de groupes et de l'établissement de la liste des classements après chacun des tours, conformément au règlement. Elle se réserve le droit de procéder à des contrôles. A cet effet, elle émet des dispositions d'exécution qui sont adressées aux responsables des sociétés.

## **3. Droits de participation**

### **3.1. Sociétés**

Toutes les sociétés carabine 10m affiliées à la SFTS peuvent participer avec un nombre illimité de groupes.

### **3.2. Tireurs**

Chaque tireur engagé dans un groupe doit être en possession d'une licence FST C10m valable. Il doit être membre licencié de la société avec laquelle il participe au concours. Durant la saison, le passage d'un tireur de groupe dans un groupe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

Pour avoir le droit de participer à la finale, un tireur habitant à l'étranger doit être licencié selon les prescriptions FST avec sa société et avoir tiré les deux tours à domicile.

## **4. Programme de tir**

### **4.1. Composition des groupes**

- Catégorie élite: 4 tireurs
- Catégorie juniors: 3 tireurs
- Catégorie jeunesse: 3 tireurs

Un tireur de la catégorie jeunesse peut être engagé avec les juniors ou l'élite sans perdre son droit de retour à la catégorie jeunesse. La même disposition est applicable aux juniors qui tirent occasionnellement avec l'élite.

Un tireur a le droit de tirer qu'avec un seul groupe par tour.

Il est formellement interdit de tirer à la place d'un autre tireur incorporé dans un groupe.

### **4.2. Programme de tir des deux tours à domicile**

Par tour chaque tireur tire:

Catégorie élite: 40 coups debout à bras franc

Catégorie junior: 40 coups debout à bras franc

Catégorie jeunesse: 20 coups debout à bras franc

En tirant sur des cibles en carton, un seul coup par visuel est autorisé.

Coups d'essais illimités, mais autorisés uniquement avant le début du concours.

Les tireurs en fauteuil roulant tirent dans leur position de remplacement selon certificat ISCD.

Résultat du groupe :

La somme des quatre respectivement des trois résultats individuels donne le résultat du groupe. En cas d'égalité de points, les classements se feront selon ISSF.

### **4.3. Cumul**

Si le programme le permet et sur décision de l'assemblée technique Carabine 10m de la SFTS, les deux tours principaux peuvent être cumulés avec les deux premiers tirs principaux du championnat fédéral de groupes à la carabine 10m.

### **4.4. Qualification pour la finale**

Le total des points du groupe des deux tours à domicile détermine le rang. Le nombre de participants à la finale dans les catégories élite, juniors et jeunesse est fixé en fonction du nombre de cibles disponibles. Les détails sont précisés dans les dispositions d'exécution CCG-C10m E+J+JJ.

### **4.5. Finales**

Organisée par la CCCGC10m, la finale se dispute en règle générale dans le courant de février. La commission désigne la place de tir et détermine le programme de tir de la dite finale. Elle en informe les groupes qualifiés.

## **5. Distinctions**

- Aux deux tours à domicile : aucune
- A la finale : aux trois premiers groupes classés des médailles de cou

## 6. Finances

Les frais d'organisation du CCG-C10m E+J+JJ sont couverts par une finance d'inscription des groupes. Le montant de cette finance d'inscription est fixé chaque année par le comité de la SFTS et figure dans les dispositions d'exécution du CCG-C10m E+J+JJ

Une taxe de tir par groupe est perçue pour les deux tours à domicile.

Le tir final est exempt de finance d'inscription.

## 7. Dispositions finales

En complément à ce règlement, le comité cantonal SFTS émet des dispositions d'exécution pour les tours à domicile du CCG-C10m E+J+JJ et pour les finales.

Ce règlement remplace tous les documents antérieurs, particulièrement les règlements du 25 février 1989.

Ce règlement a été approuvé par l'assemblée technique 10 m du 24 septembre 2007 et entre immédiatement en vigueur.

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, le règlement de tir de la FST est en vigueur.

En cas de litige, le texte français fait foi.

### **Société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs**

Le président

Le responsable des groupes

P. Tornare

M. Bays